



PREFECTURE DE LA REUNION

**Direction Régionale des Affaires
2006
Sanitaires et Sociales**

SAINT-DENIS, le 16 octobre

**ARRETE n° 06-3700/DRASS/SE
Enregistré le : 16 octobre 2006**

**portant désignation des membres du Conseil Départemental de
l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
de La Réunion(CODERST)**

LE PREFET de LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU** le Code de la Santé Publique, notamment en ses articles L. 1416-1 et R. 1416-16 à R. 1416-21,
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, et modifiée par l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 ;
- VU** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 06-2553/DRASS/SE du 11 juillet 2006 portant création du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de La Réunion ;
- VU** la lettre du 08 décembre 2004 de Mme la Présidente du Conseil Général ;
- VU** les lettres du 27 juillet 2006 de M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion ;

- VU** la lettre du 13 septembre 2006 de l'Union Départementale des Associations Familiales de La Réunion (UDAF) ;
- VU** la lettre du 15 septembre 2006 de M. le Président de la Fédération des Associations Agréées de Pêches et de Protection des Milieux Aquatiques de La Réunion ;
- VU** la lettre du 18 septembre 2006 de M. le Directeur de la Caisse Générale de Sécurité Sociale ;
- VU** la lettre du 19 septembre 2006 de M. le Médecin chef des services, Directeur interarmées du service de santé des Forces Armées dans la Zone Sud de l'Océan indien
- VU** la lettre du 20 septembre 2006 de M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion ;
- VU** la lettre du 26 septembre 2006 de ECOLOGIE REUNION ;
- VU** la lettre du 29 septembre 2006 de M. le Président de l'Association des Maires du Département de La Réunion (AMDR) ;
- VU** la lettre du 29 septembre 2006 de M. le Président de l'Ordre des Architectes, Conseil Régional de La Réunion ;
- VU** la lettre du 04 octobre 2006 de M. le Président de la Chambre d'Agriculture ;
- VU** la lettre du 05 octobre 2006 de M. le Directeur du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) ;
- VU** la lettre du 05 octobre 2006 de M. le Président de l'Ordre National des Médecins, Conseil Départemental de La Réunion ;
- VU** la lettre du 09 octobre 2006 de la Société Réunionnaise pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SREPEN) ;
- VU** la lettre du 10 octobre 2006 de M. le Directeur de l'Office de l'Eau (OLE) ;
- VU** la lettre du 10 octobre 2006 de UFC Que Choisir île de La Réunion ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de La Réunion (CODERST) placé sous la **présidence du préfet** ou de son représentant est composé comme suit :

I - Représentants de l'Etat :

- le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant ;
- le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant ;
- le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant ;
- le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant ;

- le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant ;
- le Directeur des Services Vétérinaires ou son représentant ;
- un médecin inspecteur de santé publique.

II Représentants des collectivités territoriales :

Titulaires :

- **M. le Dr André Maurice PIHOUEE**
Conseiller Général
- **M. le Dr Daniel THOLOZAN**
Conseiller Général
- **M. Frédéric HOARAU**
Conseiller Municipal de TROIS BASSINS
- **M. Jean Marc BENARD**
Adjoint au Maire de SAINT PAUL
- **M. Cyrille LEBON**
Adjoint au Maire de LA POSSESSION

Suppléants :

- **Gino PONIN-BALLOM**
Conseiller Général
- **M. Pierre HEIDEGER**
Conseiller Général
- **M. Jean-Luc POUDROUX**
Maire de SAINT LEU
- **M. Joseph CLAIN**
Adjoint au Maire de SAINTE SUZANNE
- **M. Roland ROBERT**
Maire de LA POSSESSION

III - Représentants d'associations agréés de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission et les experts dans ces mêmes domaines :

Titulaires :

- **M. Adrien BEDIER**
représentant des Associations agréées de protection de la nature et de défense de l'environnement
- **M. Eric NICOLINI**
représentant des organisations de consommateurs
- **M. Jean Paul MAUGARD**
représentant de la Fédération départementale des associations agréées de pêche
- **M. André PERMALE**
représentant de la profession du bâtiment
- **M. Théophile NARAYANIN**
représentant des industriels exploitations d'installations classées pour la protection de l'environnement
- **M. Serge MENHACK**
représentant des industriels exploitations d'installations classées pour la protection de l'environnement
- **M. Patrice RIVIERE**
représentant des organisations représentatives des architectes

Suppléants :

- **M. Jean Pierre ESPERET**
- **M. Guy ZITTE**
- **M. Armand METRO**
- **M. Giraud PAYET**
- **M. Marcel GRIS**
- **Mme Violette DEBENAY**
- **M. Alain NGUYEN-LEGROS**

- **M. Alain IGLICKI**
représentant de la caisse Régionale d'Assurance Maladie (Caisse Générale de Sécurité Sociale)
- **Mme Anne BOITA**
- **M. Charles BIGOT**
représentant des professions agricoles
- **M. Jean Bernard GRONDIN**

IV - Personnalités qualifiées :

- **Mme le Dr Graziella POINT**
Ordre National des Médecins

Titulaires :

- **Médecin chef des services Jean Louis MELIET**
Directeur interarmées du service de santé des Forces Armées dans la Zone Sud de l'Océan Indien (F.A.Z.S.O.I.)
- **M. Philippe ROUBICHOU**
Bureau de Recherche Géologique et Minière
- **M. Loïc GIORGI**
Office local de l'eau

Suppléants :

- **Médecin en chef Maurice JULIEN**
Médecin-chef du Centre médical interarmées des Forces Armées dans la Zone Sud de l'Océan Indien (F.A.Z.S.O.I.)
- **M. Eric JAQUES**
Bureau de Recherche Géologique et Minière
- **M. Jean Luc FOLIO**
Office local de l'eau

ARTICLE 2 : Les membres du conseil sont nommés par le représentant de l'Etat pour une durée de trois ans.

ARTICLE 3: Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 06-2554/DRASS/SE du 11 juillet 2006 ayant porté précédemment nomination à titre transitoire des membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques sont abrogées.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à chacun des membres du Conseil précité.

Le Préfet
pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Franck-Olivier LACHAUD